

[Votre nom et prénom]

[Date : *****]

[Votre adresse complète]

[Code postal et ville]

[Email]

à Monsieur le Directeur Régional de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
Préfecture de Paris et d'Île-de-France
5 rue Leblanc
75911 PARIS CEDEX 15

L.R.A.R.

Objet : Demande d'accès aux registres d'utilisation des pesticides agricoles pour la commune de MAULE (78) pour les années 2022 à 2024, en application de l'article L. 124-1 du code de l'environnement

Monsieur le Directeur

Je vous adresse cette requête en tant qu'habitant de la commune de MAULE (Yvelines), demeurant [indiquez votre adresse précise] et exposé potentiellement aux impacts des activités agricoles environnantes. Conscient des enjeux environnementaux et sanitaires liés à l'utilisation des pesticides, je souhaite exercer mon droit d'accès à cette information (tel que prévu par la directive européenne 2003/4/CE, le règlement -CE- n°1107/2009, et par les articles L. 124-1 et suivants du code de l'environnement).

À cet effet, je sollicite la communication des registres d'utilisation des pesticides agricoles tenus par les exploitants agricoles situés sur le territoire de la commune de MAULE (Yvelines) pour les années 2022 à 2024.

Je vous rappelle que ces registres doivent inclure, conformément aux obligations légales, les informations suivantes :

- Les noms des produits phytopharmaceutiques utilisés
- Les doses appliquées ;
- Les dates et moments d'application ;
- Les zones et les cultures concernées.

Cette demande s'appuie sur le règlement (CE) n° 1107/2009 concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques, dont l'article 67 impose la tenue de ces registres, définit leur contenu, et donne un droit d'accès aux habitants, ainsi que sur la décision n°2303817 rendue par le Tribunal administratif de Bordeaux le 1er juillet 2025, qui a annulé un refus de communication de tels documents à l'association Générations Futures pour la commune de La Sauve en Gironde).

Dans cette récente décision, le tribunal a rappelé que ces registres constituent des documents communicables et que leur refus viole les obligations de transparence imposées par le droit aussi bien national qu'européen.

L'accès à ces informations est essentiel pour évaluer les risques pour la santé publique, la biodiversité et les écosystèmes locaux, et plus particulièrement de permettre à ma famille et à nos médecins de mieux comprendre nos expositions potentielles aux pesticides et aux nanopesticides (cf avis de l'Anses ; <https://www.anses.fr/sites/default/files/PHYTO2024-AUTO-0038.pdf>).

Je vous prie de bien vouloir me transmettre ces documents dans les plus brefs délais.

En vous remerciant de l'attention que vous voudrez bien porter à ma demande, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur mes sincères salutations.

[Votre nom et prénom] + [Signature manuscrite si envoi papier]